



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 02 avril 2025

L'assemblée est convoquée le mercredi 02 avril 2025 à la salle polyvalente à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2024 ;
2. Assermentation de Madame Aeberli Joëlle, par suite de la démission de Monsieur Heitzmann Michel et de Monsieur Kirschbaum Marco, par suite de la démission de Monsieur Sudan Nicolas ;
3. Communications du bureau et de la Municipalité ;
4. PM 01/25 : relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;
5. PM 02/25 : relatif à l'adoption d'un crédit étude de CJF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux ;
6. PM 03/25 : relatif à l'adoption d'un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Bassins ;
7. Élection d'un(e) membre à la commission Recours en matière d'impôts et de taxes communales ;
8. Élection de deux membres à la commission des finances (COFIN)
9. Propositions individuelles ;
10. Divers ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Antonin Treboux. La secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est François Martignier.

L'appel fait constater la présence de 28 conseillers. 6 conseillers sont excusés, 2 conseillers sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

Bernard Treboux remercie les conseillers ainsi que les auditeurs.

Bernard Treboux prie l'assemblée de se lever pour 1 minute de silence en la mémoire de Madame Françoise Barde, maman d'Alexandre Barde et de Monsieur André Treboux, ancien syndic, papa de Fabienne Gregersen, Sylvie Elben, Maurice Treboux et grand-papa de Germain et Antonin Treboux.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2024 ;

Denis Currat demande une modification dans le PV à la page 4, dans la rubrique **PM 13/24 : Préavis relatif au budget 2025**, en réponse à la question de Maurice Treboux : *« Pourquoi une commune qui n'a pas les disponibilités nécessaires pour faire certains entretiens se permet de proposer un budget bénéficiaire. »* Denis Currat répond que les chiffres de la nouvelle péréquation ont été reçus moins d'un mois avant la clôture du budget, avec un effet positif largement au-dessus des 182'254.00 CHF. La municipalité n'a pas **pris (remplacé par eu)** le temps de tout répercuter sur le budget. **La municipalité n'a pas eu le temps de tout répercuter sur le budget.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



2. Assermentation de Madame Aeberli Joëlle, par suite de la démission de Monsieur Heitzmann Michel, et assermentation de Monsieur Kirschbaum Marco, par suite de la démission de Monsieur Sudan Nicolas ;

Bernard Treboux demande à Madame Joëlle Aeberli et Monsieur Marco Kirschbaum de venir devant le Conseil afin de procéder à leur assermentation, et prie le Conseil de bien vouloir se lever. Joëlle Aeberli et Marco Kirschbaum ont prêté serment. Ils peuvent valablement délibérer, l'assemblée passe à 30 conseillers et la majorité à 15 voix.

3. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux adresse ses félicitations à Germain Treboux et à sa compagne Katia Lang (secrétaire suppléante du Conseil Communal) pour l'arrivée du petit Eliot le 19 janvier 2025 et lui remet un petit cadeau.

Bernard Treboux informe qu'à la suite de la visite du préfet qui a eu lieu le mardi 28 janvier, et en accord avec la municipalité, les préavis ont été envoyés par e-mail beaucoup plus vite que d'habitude. Ceci est une demande de la préfecture et c'est ainsi que nous procéderons dorénavant. Nous avons estimé qu'au vu du volume, il était préférable de faire ces envois par e-mail afin de ne pas faire de photocopies. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec cette manière de procéder, merci de venir en parler à la fin du conseil.

Bernard Treboux informe que les dates des prochaines élections communales 2026 sont agendées comme suit

Du 5 au 12 janvier 2026, dépôt des listes pour la municipalité et le conseil communal

08 mars 2026, jour de l'élection 1er tour

10 mars 2026 à midi, dépôt des listes pour le 2ème tour

29 mars 2026, élection 2ème tour

Bernard Treboux informe que le bureau électoral a signé une convention de prêt pour le scanner lors des dépouillements en cas de panne avec les communes d'Arzier-le-Muids et Le Vaud.

Bernard Treboux informe qu'il serait bien de prendre connaissance du courrier qui a été envoyé pour l'avant-projet de la loi sur les communes. Si des personnes veulent faire des commentaires, il est proposé que le secrétariat communal fasse la boîte de réception et un envoi commun sera fait par le secrétariat.

Bernard Treboux nous avons eu un souci avec la poste concernant les envois aux personnes qui désirent recevoir les documents du Conseil par papier. Ceux-ci ont été envoyés en courrier A le lundi 24 mars et le vendredi 28 mars, ces courriers n'étaient pas encore arrivés. Donc, si vous permettez ma demande, est-ce que nous pouvons aussi vous les envoyer uniquement par e-mail ? Nous restons à votre disposition après le conseil pour en parler.

Pour la Municipalité :

Les communications de la Municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

Denis Currat excuse l'absence de Marc Mazzariol pour raison de maladie et fait mention que les informations concernant la déchetterie et la piscine seront communiquées par Marc Mazzariol au prochain Conseil.



4. PM 01/25 : relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;

Germain Treboux donne lecture du rapport de la commission de l'urbanisme

Denis Currat donne quelques réponses déjà données à la commission de l'urbanisme avant que celle-ci ait déjà rendu le rapport.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une zone d'activité locale pour maintenir ou pour avoir une activité artisanale à Bassins. En cas de transmission d'activité à un tiers en cas de conflit ou autre, la non-existence d'une zone d'activité locale ne pourrait pas être un motif de cessation d'activité. Il faut aussi noter que ce n'est pas parce que le conseil dit non aujourd'hui, selon des critères bien définis, il sera possible à l'avenir d'amener une zone d'activité locale à Bassins.

Denis Currat informe que l'affectation des zones est réglée par le PACOM, donc il y a une certaine cohérence à avoir, de plus que le PACOM a été voté tout récemment en disant qu'il n'y a pas de zone d'activité. Dans la remarque de la commission de l'urbanisme qui dit qu'il n'y a rien de bénéfique, il faut bien comprendre qu'au contraire, clairement, refuser le préavis bloquerait la possibilité d'amener un jour une zone d'activité à Bassins.

En conséquence, en cas de refus du préavis, cela signifie que nous bloquons la possibilité de modifier le PACOM pour ajouter une telle zone si nous voulions le faire. (confirmation par le Canton).

En résumé, dire non, c'est un inconvénient pour Bassins car ça bloque toute possibilité et ça n'apporte aucun avantage, bien au contraire. Actuellement 44 sur 47 communes ont déjà accepté le préavis.

Le président ouvre la discussion

Olivier Ramel nous donne lecture d'un courrier (*V/lettre en pièce jointe*)

Maurice Treboux informe qu'il a bien entendu les explications de la municipalité, mais ce n'est pas rassurant à savoir que le canton a deux avis, ce qui est encore moins rassurant est le fait que Nyon Région, qui a piloté le projet, n'est pas capable de donner des réponses ainsi que la préfecture.

Maurice Treboux demande si, au moment du PACOM, est-ce que la commune aurait pu créer une zone artisanale.

Denis Currat répond qu'a priori oui.

Maurice Treboux demande si la parcelle qui se trouve à la Cézille (parcelle Zosso), qui est occupée par 6 entreprises, est-ce que le canton peut décider de régulariser la situation ? Si oui, ce sont quand même 6 entreprises qui doivent fermer. Donc, est-ce qu'il ne faudrait pas au moins valider cette zone.

Nathalie Guignard-Pidoux répond qu'il y a un doute sur le fait que cette zone rentre dans les critères demandés. Cette zone est plutôt en zone agricole. De plus, dans le PACOM, *l'article 7.1 dit que la zone centrale 15 LAT de Bassins et du hameau de la Cézille est affectée à l'habitation, aux exploitations agricoles, à l'artisanat, aux commerces, aux services et aux équipements d'utilité publique réputés moyennement gênants pour l'habitation au sens des dispositions du Droit fédéral sur la protection de l'environnement.*

Anne-Marie Badel demande si c'est bien juste que le PACOM a été validé par le Conseil communal mais pas encore ratifié par le Conseil d'État, et est-ce que c'est bien d'avoir validé le PACOM avant d'avoir validé le préavis (SRGZA).

Denis Currat répond que c'est bien juste et qu'il y a très peu de communes qui sont aussi avancées dans le PACOM, une grande partie des communes n'ont pas encore validé le PACOM et ont déjà validé ce préavis.

Sylvie Elben estime que pour elle, ce projet a une vision d'avenir.

Maurice Treboux demande s'il est possible de repousser ce préavis à la prochaine séance, il manque clairement des informations et ce n'est pas possible de prendre une décision dans ces conditions.



Denis Currat répond qu'il comprend et adhère à la remarque, mais que si on repousse, il n'y aura pas plus de réponse.

Bernard Treboux informe qu'il tient compte de la remarque de Maurice Treboux et il demande au Conseil de prendre la décision de voter ou repousser ce préavis au prochain conseil.

Après lecture du règlement du Conseil communal, l'article 75 informe de l'autorisation de renvoyer le préavis au prochain Conseil.

Bernard Treboux informe qu'il faut 7 personnes pour que le préavis soit repoussé. 10 personnes sont d'accord pour reporter le préavis au prochain conseil.

Denis Currat informe que la municipalité va se charger d'obtenir des réponses claires et précises du canton.

Ce préavis est reporté au prochain Conseil communal du 23 juin 2025.

5. PM 02/25 : Préavis relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux :

François Martignier donne lecture du rapport de la COFIN.

Olivier Ramel donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Claudia Witte prend la parole en tant que membre de la COFIN et non au nom de la COFIN. (*V/courrier joint à ce PV*).

Bernard Treboux donne explication à la suite du courrier de Claudia Witte. Bernard Treboux assiste à toutes les présentations de la Municipalité et à toutes les commissions afin de savoir de quel côté va partir le Conseil et ainsi de savoir à quoi il va falloir faire attention. Concernant le préavis 02/25, le but était uniquement de décider s'il fallait engager CHF 29'000.00 pour prendre un ingénieur qui vient faire un topo des routes communales. Là était la question.

La question qui se posera plus tard dans 2, 6 mois, si le préavis est accepté, un nouveau préavis sera présenté par la municipalité et il fera mention des priorisations des chemins qui auront besoin d'une réfection. Donc toutes les discussions qui ont fait mention de savoir quel chemin sera fait en premier et comment il sera fait, sont une dérive qui n'est pas prévue pour ce préavis.

Bernard Treboux précise qu'il a eu un entretien téléphonique avec Anne Genevay-Bolay ainsi que Stéphane Martin pour éclaircir ce problème et que son intervention n'était pas dirigée contre Claudia Witte, mais qu'il fallait s'en tenir au préavis et ne pas faire de la Cogestion.

Denis Currat informe que ce préavis est un crédit d'étude pour CHF 29'000.00, ce qui se fait quand il y a de gros travaux à entreprendre. Il y a environ 17 km de chemin et de route à Bassins qui vont avoir besoin de réfection et qui de ce fait vont engendrer de très gros montants.

Ce préavis est vraiment prévu pour engager un bureau d'ingénieur afin de faire un état des routes, une cartographie et ainsi de prioriser les réfections.

Prioriser les réfections n'est pas forcément de prioriser l'axe le plus abîmé ou celui qui dessert le plus de personnes, c'est prioriser l'axe qui a un besoin d'entretien le plus urgent. Il y a des routes qui sont déjà complètement défoncées si on les laisse 3 ans de plus, ça ne changera pas grand-chose. Il y a des routes qui



sont passablement fissurées, ce n'est pas visible, mais si on les laisse 3 ans de plus, elles vont arriver au même stade que celles qui sont défoncées.

C'est sur ce point que le bureau d'ingénieur va aider la municipalité à mettre en évidence et à planifier les travaux.

Didier Besson informe que pour toucher des subventions, il est important de passer par un bureau d'ingénieur.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis N° 02/25 relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux,
Vu le rapport de la commission des finances,
Vu le rapport de la commission d'urbanisme,
Où les conclusions des rapports des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

- 1. D'accorder un crédit d'étude de CHF 29'000 TTC pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux,**
- 2. De financer ce montant par la trésorerie communale,**

Le préavis 02/25 relatif à l'adoption d'un crédit étude de CHF 29'000 pour l'établissement d'un plan de réfection et d'entretien des routes et chemins communaux est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

6. PM 03/25 : Préavis relatif à l'adoption d'un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Bassins :

Fabienne Gregersen donne lecture du rapport de la commission cimetière

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Bernard Treboux informe que la votation sera faite chapitre après chapitre et ensuite le règlement au complet.

Bernard Treboux demande si des personnes ne sont pas d'accord avec cette manière de faire.

Il n'y a pas d'objection, la votation peut commencer.

Chapitre 1 : Dispositions générales

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 1 : Dispositions générales est accepté par 28 OUI et 1 ABSTENTION



Chapitre 2 : Compétences

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 2 : Compétences est accepté par 29 OUI

Chapitre 3 : Cimetière

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 3 : Cimetière est accepté par 29 OUI

Chapitre 4 : Tombes et Concessions

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 4 : Tombes et Concessions est accepté par 29 OUI

Chapitre 5 : Entretien, Entourages et monuments

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 5 : Entretien, Entourages et monuments est accepté par 29 OUI

Chapitre 6 : Columbarium

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 6 : Columbarium est accepté par 29 OUI

Chapitre 7 : Désaffectations

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 7 : Désaffectations est accepté par 29 OUI



Chapitre 8 : Jardin du Souvenir

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 8 : Jardin du Souvenir est accepté par 29 OUI

Chapitre 9 : Taxes et Émoluments

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 8 : Taxes et Émoluments est accepté par 29 OUI

Chapitre 10 : Dispositions Finales

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, nous pouvons passer au vote.

Chapitre 10 : Dispositions Finales est accepté par 29 OUI

Nous pouvons passer au vote du préavis N°03/25 :

Vu Le préavis n° 03/25 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Bassins,
Vu le rapport de la commission cimetière,
Ouï les conclusions du rapport de la Commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le conseil communal de Bassins décide :

- 1. De prendre acte du préavis 03/25 comme réponse de la Municipalité à la motion Badel et consorts « demande d'ajout d'un article concernant le règlement des sépultures et du cimetière de Bassins sous la rubrique jardin du souvenir »**
- 2. D'adopter le règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Bassins.
D'adopter le budget 2025 amendé tel que présenté, soit :**

Le préavis 03/25 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Bassins est accepté par 29 OUI.

7. Election d'un(e) membre à la commission Recours en matière d'impôts et de taxes communales.

François Martignier propose Joëlle Aeberli

Est élue par acclamation :

Joëlle Aeberli



8. Election de deux membres à la commission des finances (COFIN) ;

Personne ne se présente vu qu'il y a 8 conseillers absent ce soir, l'élection est reportée au prochain conseil.

9. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de propositions individuelles.

10. Divers ;

Laure Treboux donne quelques informations sur la rencontre du 17 mars dernier avec la commission de la petite enfance, au complet, ainsi que Madame Nathalie Guignard-Pidoux et Madame Joëlle Aeberli. Le but de cette rencontre était simplement de refaire le tour de la structure d'accueil des enfants après ce grand changement qu'il y a eu dès la rentrée d'août 2024 avec l'adhésion au RAT. Laure Treboux tient à souligner les agréables et constructifs échanges qu'il y a eu depuis le début entre la commission et les différentes personnes rencontrées. Concernant l'UAPE, depuis la rentrée scolaire, il y a eu un rafraîchissement des locaux, grenier vidé, ce qui laisse place à beaucoup de possibilités. Le nouveau protocole demande un temps d'adaptation nécessaire, coordonner les contacts et beaucoup de choses sont demandées également par l'OAJE, et donc obligatoires. Dans l'ensemble :

- Plus d'ouverture réciproque avec les villages alentours, surtout Le Vaud, encourageant à tous les niveaux pour la commune de Bassins.
- Projets dans la commune et visites prévues
- Formation des AMF, formation continue, meilleure gestion des remplaçants, plus de fréquentation à la cantine.
- Subvention qui arrive et qui ouvre toutes ces nouvelles possibilités.

Merci à tous, et plus particulièrement à Nathalie Guignard-Pidoux d'avoir permis à la commission de suivre l'évolution de la structure.

Le Conseil aura toujours un retour grâce à son implication avec un membre délégué au RAT.

Olivier Ramel informe que plusieurs membres de la commission de l'urbanisme se demandent à quelle date est prévu l'apéritif d'inauguration du nouveau clocheton.

Nathalie Guignard-Pidoux répond que ça ne pourra malheureusement pas se faire dans le clocheton, mais il est possible d'imaginer quelque chose, ceci dès que les échafaudages seront enlevés. C'est une idée, pourquoi pas.

Guillaume Hayoz informe que plusieurs parents d'enfants qui sont à la cantine demandent s'il serait possible de refaire un petit rafraîchissement (peinture) dans les locaux afin que ce soit plus agréable pour les personnes qui fréquentent ce bâtiment.

Nathalie Guignard-Pidoux informe qu'elle prend note de la demande.

Floriane André demande pourquoi il n'y a pas de marquage au carrefour de la Tillette alors qu'il y en a eu ailleurs dans le village.

André Dunand informe que le marquage est prévu dans le courant de l'été.

Bernard Treboux remercie pour la bonne tenue du Conseil et invite l'assemblée pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h30

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal

Broggi Sabrina

Secrétaire du Conseil Communal